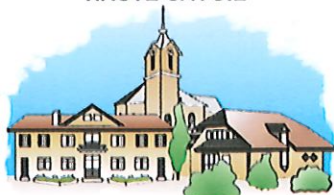


# MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



[www.franclens.fr](http://www.franclens.fr)

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

**PRESENTS** : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, MM. BETRIX Jean-Luc, FLACHERON Franck, CINQUIN Jean-Marc, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, Mmes ALBERT Emilie, PIROUX Corinne, LEHUÉDÉ Chrystèle, BODENON Audrey.

**ABSENTS excusés :**

Mme SAUVOUREL Véronique donne procuration à M. LAVILLE Léon

**Secrétaire élu** : M. LAVILLE Léon

Le Maire ouvre la séance en annonçant la démission de M. Julien DROUET (conseiller municipal) et le décès du directeur de la Maison Familiale de la Semine.

### 1-APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU

Le Maire propose de reporter l'approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021 en raison de l'envoi tardif de celui-ci aux membres du Conseil. Report validé à l'unanimité.

### 2- VOTE DES TAUX 2021 – TAXES COMMUNALES (DELIBERATION N°2021-10)

Le Maire présente l'état fiscal n° 1259 établi par les services fiscaux qui récapitule les bases, taux et produits attendus pour l'année 2021. Il propose au Conseil de reconduire les taux 2020 et de prendre contact par la suite avec le Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Rumilly-Alby afin de nous accompagner dans nos projets pour l'année prochaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de maintenir les taux comme suit en 2021 :

	Taux 2020	Bases 2021	Taux 2021	Produit
Taxe foncière (bâti)	17.34 %	1 754 000 €	17.34 %	304 144 €
Taxe foncière (non bâti)	27.95 %	9 800 €	27.95 %	2 739 €
CFE	20.88 %	1 988 000 €	20.88 %	415 094 €
<b>Total</b>				721 977 €

La somme globale revenant à la commune de Franc lens, après déduction des contributions, est évaluée à 558 550€.

**AUTORISE** le Maire à signer les pièces à intervenir.

**3- AFFECTATION DES RESULTATS  
(DELIBERATION N° 2021-11)**

Le Maire propose au Conseil, d'affecter les résultats 2020 aux budgets primitifs 2021.

Vu les excédents constatés aux comptes administratifs 2020, s'élevant aux sommes suivantes :

- Budget principal = **432 639.01 €**
- Budget du service eau = **3 761.38 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement / exploitation 2020 comme suit :

- Budget principal :
  - **321 160.45 €** au compte 002 en recette de la section de fonctionnement du BP 2021
  - **111 478.56 €** au compte 1068 en recette de la section d'investissement du BP 2021
- Budget du service eau :
  - **3 761.38 €** au compte 002 en recette de la section d'exploitation du BP 2021.

**CHARGE** le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

**4- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS  
(DELIBERATION N° 2021-12)**

Le Conseil municipal prend connaissance des projets des budgets primitifs.

Les budgets de l'exercice 2021 sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	<b>1 361 686,45 €</b>	<b>893 139,49 €</b>
SERVICE EAU	<b>74 512,94 €</b>	<b>198 445,80 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** les budgets primitifs 2021.

**5- MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.E.B.S.  
(DELIBERATION N° 2021-13)**

Le Comité Syndical du SMEBS, le 26 mars 2021, a décidé de la modification des Statuts du SMEBS, essentiellement pour respecter l'engagement pris par les Présidents du SIE de la Semine et du SIE de Bellefontaine lors des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la fusion des 2 syndicats, afin

de tenir compte des réserves rédactionnelles émises par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Après cet exposé et après avoir pris connaissance des modifications statutaires décidées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts du SMEBS.

**CHARGE** le Maire de notifier cette délibération au Président du SMEBS et de réaliser toute démarche correspondante.

#### **6- ECRETEMENTS DE FACTURES D'EAU (DELIBERATION N° 2021-14)**

Le Maire informe que deux propriétaires ont subi une fuite indétectable. Il rappelle la réglementation à ce sujet. Il ajoute qu'en cas d'acceptation par le Conseil, les informations de la facturation seront relayées à la Communauté de Communes Usses et Rhône pour facturation de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'écrêtement de ces factures.

#### **7- CONVENTION AVEC G.R.D.F. (DELIBERATION N° 2021-15)**

Le Maire rappelle l'accord qui a été donné par le Conseil municipal en novembre 2020 quant au passage sur la commune d'une conduite de gaz afin de relier le projet de production de bio-méthane actuellement en cours sur la commune de Bassy (74) et le réseau de gaz le plus proche, soit Bellegarde (01). Afin de formaliser cet accord, la société G.R.D.F. demande aux Conseils municipaux concernés de délibérer et de signer une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le projet de convention.

**AUTORISE** le Maire à signer celle-ci.

#### **8- PROJET PLUIH DE LA C.C.P.B. (DELIBERATION N° 2021-16)**

Le Maire informe de la délibération du 11 mars 2021 prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH). Après présentation du projet, il demande au Conseil d'émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DONNE** un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH).

### 9-QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ MAISON « BOTTERON »

Le Maire informe le Conseil que la démolition du bâtiment est terminée.

#### ➤ TRAVAUX CIMETIERE

Le Maire annonce que les travaux débutent et qu'ils seront terminés dans une semaine. Il ajoute que l'emplacement des cavurnes a dû être modifié en raison de présence de racines à l'endroit prévu initialement.

Jean SOGNO indique qu'il faudra mettre à jour le plan du cimetière.

#### ➤ DEMANDE AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL A LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Marie-Pierre VEYRAT, agent culturel à la bibliothèque, qui demande une augmentation de son temps de travail à raison de 9 heures supplémentaires par mois. Elle justifie sa demande par le fait que le nouveau logiciel est plus contraignant, et qu'elle manque de temps pour l'inventaire, le désherbage et la mise à jour des dossiers de presse. Le Maire explique au Conseil qu'il est d'avis à accorder des heures complémentaires mais pas à modifier le contrat de travail de cet agent. Il rappelle que la bibliothèque a un objectif communal, et que seule la commune de Franclens participe pour l'accueil des enfants de l'école de Chêne-en-Semine/Franclens/Saint-Germain-sur-Rhône et de la crèche de Chêne-en-Semine.

Audrey BODENON certifie que le nouveau logiciel est un grand plus, qu'il est très intuitif et de ce fait génère du travail supplémentaire. Elle indique également qu'entre le retard accumulé et le nouveau logiciel, le temps de travail de l'agent est aujourd'hui insuffisant.

Emilie ALBERT ajoute que le nouveau logiciel demande un temps d'adaptation.

Le Maire confirme que dans un premier temps, seule des heures complémentaires sont concédées à l'agent, et qu'il faudra refaire le point dans quelques temps. Il propose au Conseil de prévoir prochainement une délibération définissant les tarifs d'accueil des scolaires et des enfants de la crèches en raison de l'accueil régulier de ceux-ci.

#### ➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Alain ROLLIER propose au conseil d'ajouter au secteur de la Babale, celui du Frût pour le dossier de rénovation de l'éclairage public à présenter à Energie et Services de Seyssel. Il ajoute avoir constaté la présence de luminaires publics sur des propriétés privées. Deux seront supprimés au moment de la réalisation des travaux.

Jean SOGNO demande si la dépense liée à la dépose des câbles sera comptabilisée dans le projet.

Alain ROLLIER confirme la prise en charge de cette dépense par la commune.

➤ LE PETIT FRANCLINOIS

Léon LAVILLE indique que le « petit Franclinois » a été imprimé et distribué. Il remercie encore Aurélia GERMAIN et Nadine CINQUIN pour le travail effectué dans la continuité du travail fait les années précédentes par Séverine GOMES.

➤ CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Jean SOGNO annonce que les devis sont toujours en cours.

➤ FORMATION PIÉGEAGE

Le Maire félicite Alain ROLLIER et Lionel MORINO pour leur participation à la formation piégeage et précise qu'ils sont en attente d'agrément de la part du Préfet. Alain ROLLIER explique le programme de la formation, et ajoute avoir acheté l'équipement nécessaire. Le Maire indique qu'il va falloir communiquer auprès des administrés, notamment sur les déclarations à faire auprès de la fédération de chasse (74).

➤ OPERATION « RAPPELLE LE PETIT POUCKET »

Emilie ALBERT explique que l'opération a été reportée à l'année prochaine en raison de la crise sanitaire actuelle.

➤ EMPLOIS ETE

Audrey BODENON informe avoir été contacté par une habitante mécontente de la réponse négative reçue. Le Maire rappelle les critères de sélection et ajoute avoir échangé avec cette personne.

➤ QUADS SUR CHEMINS COMMUNAUX

Chrystèle LEHUÉDÉ demande s'il est possible de mettre des panneaux afin de rappeler aux propriétaires de quads l'interdiction de circuler sur les chemins communaux.

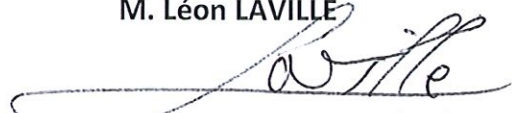
➤ ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Le Maire explique avoir été sollicité lundi par la préfecture pour répondre à un sondage relatif au maintien des élections. Il explique avoir répondu négativement en raison des préconisations du conseil scientifique trop lourdes (tests, vaccins, etc...). Le résultat du sondage a démontré une majorité des maires favorable au maintien. Finalement, les élections sont reportées d'une semaine, soit les 20 et 27 juin 2021. Rôle de chacun à définir lors du prochain conseil.

*Fin de la séance : 21h40*

Le secrétaire de séance

M. Léon LAVILLE



DATE D'AFFICHAGE : 06/05/2021

LE MAIRE,  
M. Jean-Louis MAGNIN

